

L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 14/09/2022 **Date d'émission du rapport:** 14/09/2022
Rapport N°: 0150-220914-04

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Bureau Technique Verbrugghen
Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles
T: 064 33 64 55 E: btv.hainaut@btvcontrol.be Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visiteur: numéro 0150

Identification des tiers:

Client:
Adresse: RUE DU MARAIS 124, 7110 HOUDENG-AIMERIES
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire:
Adresse: RUE DU MARAIS 124, 7110 HOUDENG-AIMERIES
Responsable des travaux:
Adresse: RUE DU MARAIS 124,7110 HOUDENG-AIMERIES
Numéro de TVA:

Identification de l'Installation électrique:

Nom:
Adresse: RUE DU MARAIS 124, 7110 HOUDENG-AIMERIES
Code EAN:
Numéro compteur: 16998470
Index:
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle (6.5)
Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

Informations contenu contrôle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a



Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: Mono 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: VFVB - Section: 4 x 10 mm²

Type d'électrode de terre: Inconnu

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 40A

Type de coupure générale: 2P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 8 (réserve inclus)

DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas

Voir schémas unifilaires et plans de position

Dispositifs à courant différentiel installés: 2P 40 A 30 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas



Réf. rapport du contrôle de conformité: annexe

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:**Mesures et essais:**

Résistance de dispersion de la prise de terre: 18 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 2 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

Néant

Conclusion du contrôle:

1. L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: 14/09/2047
 - Les schémas unifilaires et plans de position de l'installation ont été datés et signés.
 - Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.



Heure d'achèvement:
agent-visiteur 0150 p.o. du directeur technique
20/09/22 14:31

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

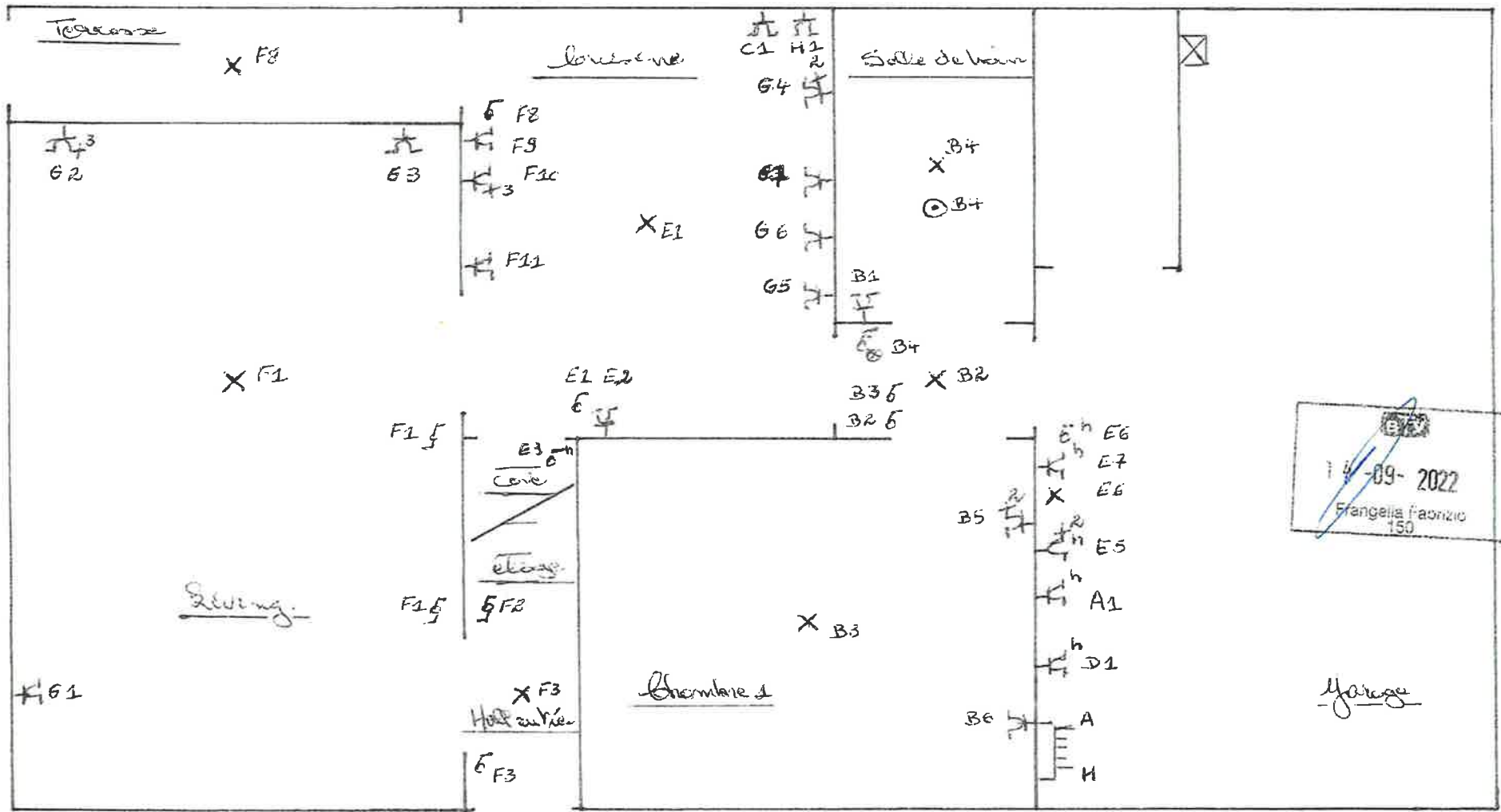
Référence aux prescriptions réglementaires:

1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Énergie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Énergie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Énergie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.





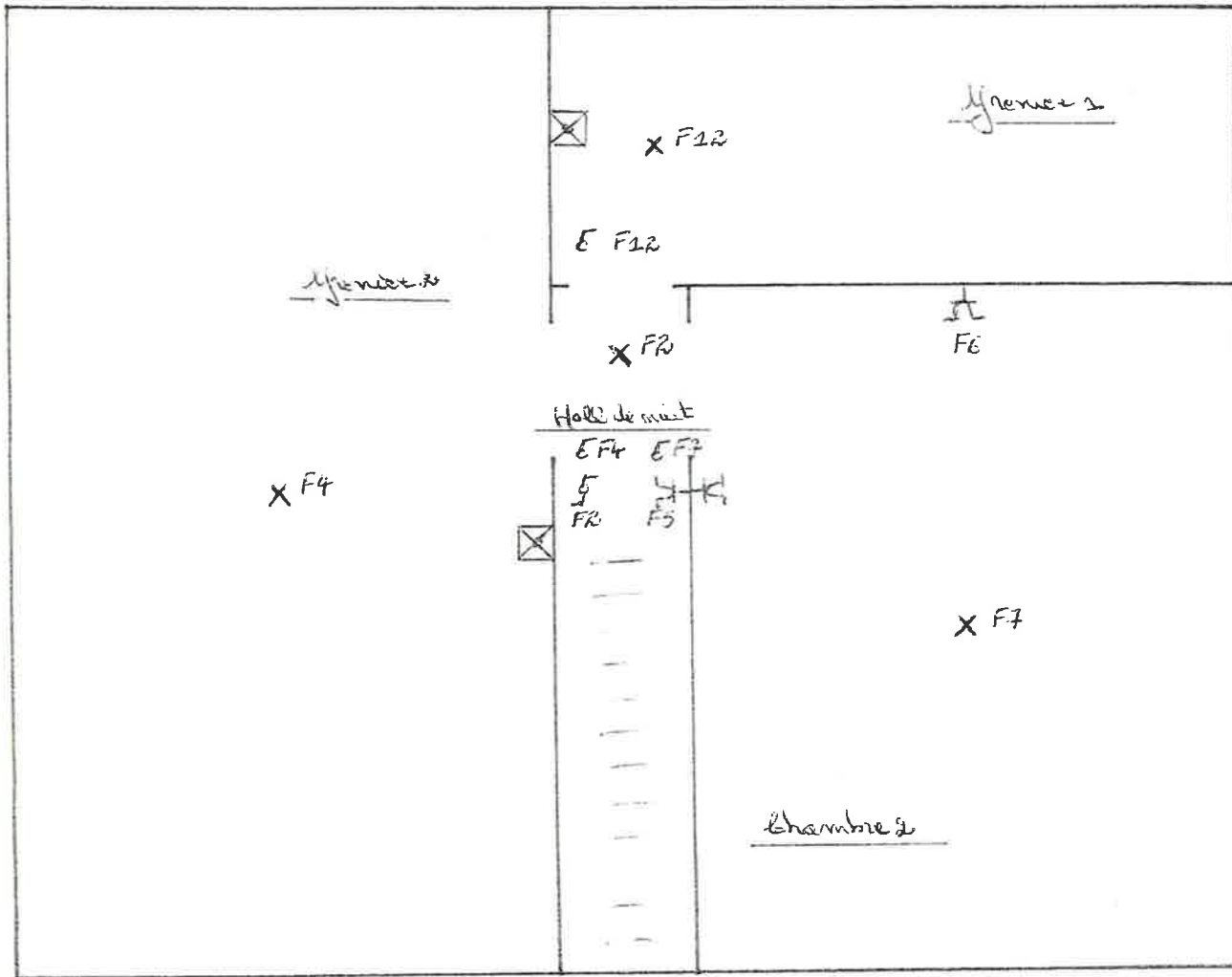
14-09-2022
Frangella Fabrizio
150

Ensemble signé

Responsable des travaux

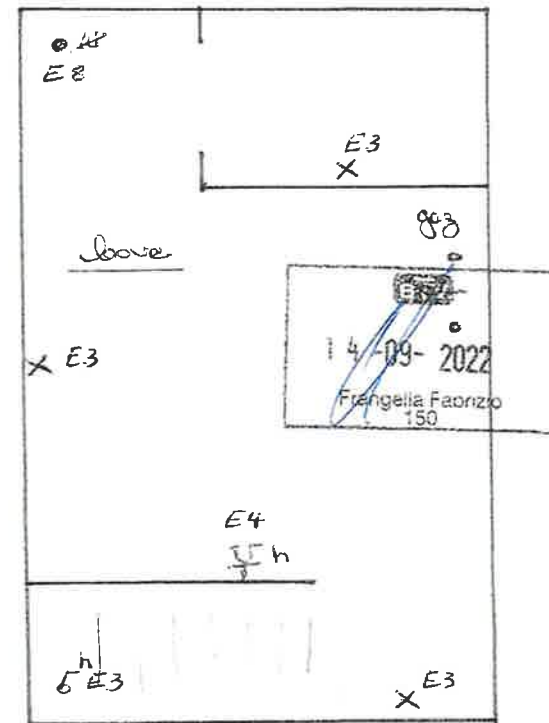
Rue des marais, 124
1300 Houdoude - Armevies
e-mail :



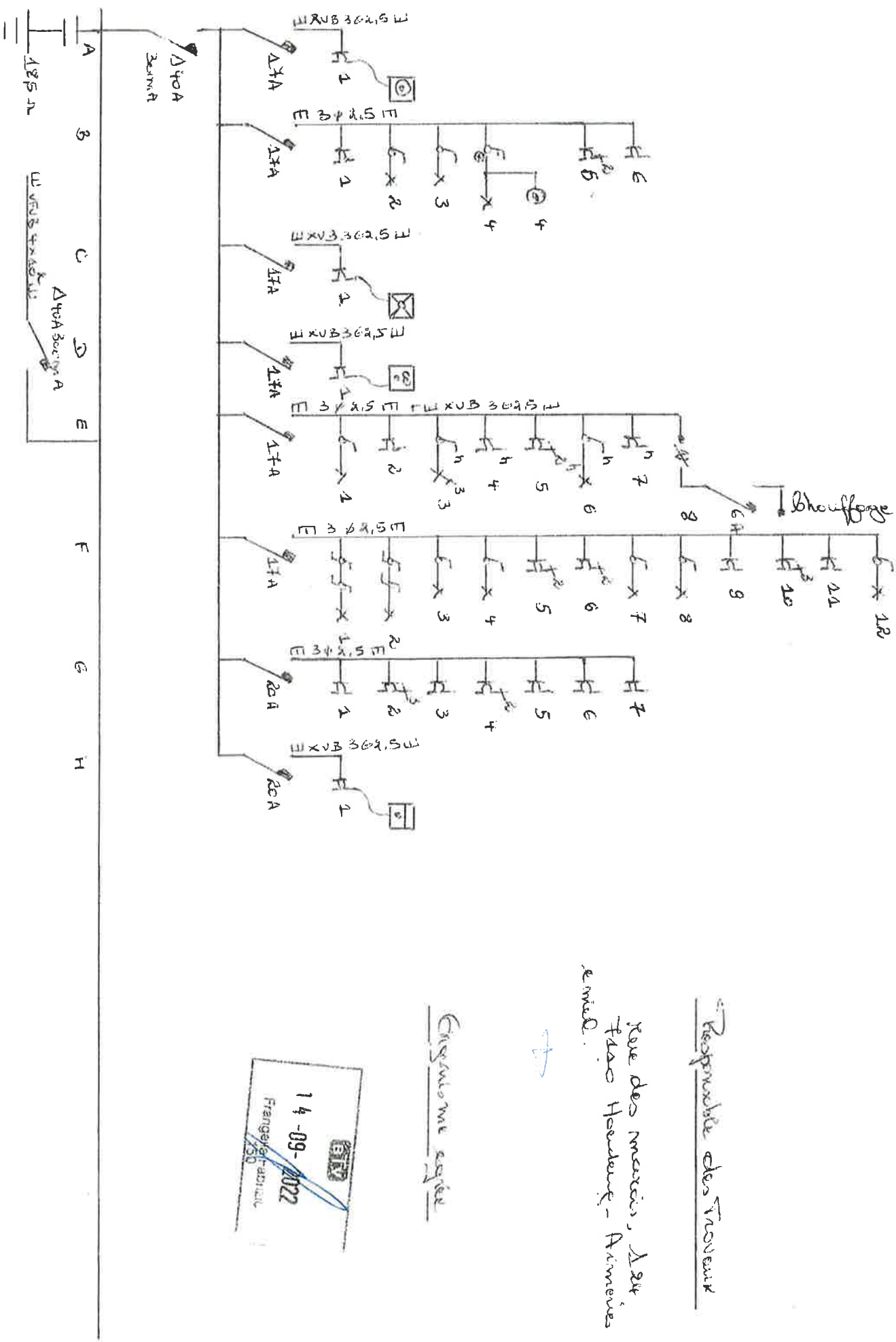


Engelsisme après

Responsable des travaux



Rue du marais, 224
Houdeng - Armeries 5130
e-mail

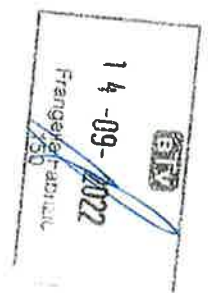


Responsable des Travaux

Roue des Meuniers, 124
 F-140 Houdouville - Armevilles
 Le Mard.

+

Chargé de la sécurité



Courant de service : 220V ϕ

Differential général 300 mA

Differential 30 mA 40 A



A) Machine à laver.

B) Prise + éclairage, salle de bain + éclairages
Hall face à la salle de bain, chambre 1 +
prises, chambre 1

C) Douche - Vaselette.

D) Séchoir

E) Éclairage + prise cuisine + éclairages + prise
cave + prises simple + double garage +
éclairage garage + chauffage

F) Éclairages living, Hall d'entrée, cage d'escalier,
terrasse, grenier 2, chambre 2, grenier 1 +
prise cage d'escalier, chambre 2, cuisine
(triple sur plan de travail), frigo, en
dessous de l'interrupteur terrasse.

G) Prises living, double plan de travail cuisine,
frigo, Hall

H) Four